

SAINT-QUENTIN-FALLAVIER DEMARCHE ECO-RESPONSABLE

PROGRAMME D’ACTIONS
21 actions réparties dans 6 thématiques
Mars 2010

Bureau d'étude AERE
3 impasse de la Retourde
73 100 Aix les Bains
04 79 54 87 23



PREALABLES

Les temps forts de la démarche éco-responsable

Le présent programme d’actions est le fruit d’un travail de concertation et de réflexion mené sur plusieurs mois au sein de la commune de Saint Quentin Fallavier avec l’ensemble des agents et élus de la collectivité. Les temps forts de cette démarche ont été les suivants :

- 5 octobre 2009 : **présentation de la démarche éco-responsable** (principes et méthodologie) aux élus en conseil municipal de travail
- 13 et 14 octobre 2009 : présentation de la démarche éco-responsable de la ville aux 120 agents municipaux en réunion collective
- novembre et décembre 2009 : **diagnostic des pratiques éco-responsables** grâce à des entretiens avec plus de 30 agents et 8 élus
- janvier-février 2010 : **réalisation d’ateliers thématiques** (près de 90 agents ont participé)
 - éco-gestes : 27 janvier et 4 février (37 participants)
 - gestion de l’eau et espaces verts : 27 janvier (9 participants)
 - communication et sensibilisation : 4 février (15 participants)
 - commande publique : 5 février (8 participants)
 - bâtiment et énergie : 9 février (19 participants)
 - déplacements : 9 février (16 participants)
- 2 mars : présentation du bilan des ateliers thématiques et des actions retenues à M. le Maire
- mai 2010 : **validation des actions avec les agents et montage de l’observatoire de suivi**

Le programme d’actions

Chacune des actions est distinguée selon :

- La thématique à laquelle elle se rattache
Eco-gestes, commande publique, eau et espaces verts, bâtiment et énergie, déplacements, communication, sensibilisation
- Le niveau de difficulté de mise en œuvre
 ★ Facile ; ★★ Assez facile ; ★★★ Assez difficile
- Le niveau d’avancement actuel de Saint Quentin Fallavier pour cette action
 - Pas engagé ; ✎ Réflexion amorcée ; ✎✎ Actions préliminaires engagées ; ✎✎✎ Action en cours officiellement, moyens affectés
- Le bénéfice environnemental généré par l’action
 🌍 Bénéfice limité ; 🌍🌍 Bénéfice assez important ; 🌍🌍🌍 Bénéfice important ; 🌍🌍🌍🌍 Bénéfice très important
- Le coût d’investissement associé à l’action
 - Pas de coût financier direct ; € inférieur à 500 euros ; €€ entre 500 et 4 000 euros ; €€€ entre 4000 et 10 000 euros ; €€€€ supérieur à 10 000 euros


			Difficulté	Avancement	Bénéfice	Coût
ECO-GESTES	1	Mettre en place les éco-référents et les cahiers de suggestions	★	-	🌍🌍🌍	-
	2	Mieux organiser la pratique du tri sélectif par les agents	★★	✍️✍️✍️	🌍🌍🌍	€
	3	Mener une action test de compostage des déchets organiques dans une école de la commune	★★★	-	🌍🌍🌍🌍	€
	4	Limiter les impressions papier pour le courrier et les réunions	★	✍️✍️✍️	🌍	-
	5	Limiter l'usage de la vaisselle jetable	★★	✍️✍️✍️	🌍🌍	€€*
COMMANDE PUBLIQUE	6	Intégrer systématiquement le DD aux décisions budgétaires et procédures d'achats (référent et charte)	★★★	✍️	🌍🌍🌍🌍	-
	7	Introduire progressivement les produits biologiques et locaux au restaurant scolaire et dans les prestations municipales	★★★	✍️	🌍🌍🌍🌍	€€€*
EAU ET ESPACE S VERTS	8	Pratiquer la gestion différenciée des espaces verts	★★★	✍️✍️	🌍🌍🌍🌍	-
	9	Récupérer l'eau de pluie dans les bâtiments communaux, notamment au CTM	★★	✍️✍️	🌍🌍🌍	€€
BATIMENT ENERGIE	10	Réaliser une charte de recommandations/préconisations QEB	★★★	-	🌍🌍🌍	€€
	11	Réaliser un audit énergétique des bâtiments (état initial) et afficher les résultats (Display)	★★★	✍️	🌍🌍🌍	€€
	12	Suivre et analyser les consommations d'énergie et d'eau	★★★	✍️✍️	🌍🌍🌍	€
	13	Installer une chaudière-bois dans un bâtiment communal	★★★	✍️	🌍🌍🌍🌍	€€€€
DEPLACEMENTS	14	Donner aux modes doux les moyens de se développer (diagnostic des infrastructures, mise en place d'arceaux et d'une carte des modes doux)	★★★	-	🌍🌍	€ à €€
	15	Optimiser les déplacements et le parc de véhicules des agents de Saint-Quentin-Fallavier (réalisation d'une enquête et mise en adéquation du parc)	★★★	✍️	🌍🌍	selon achat
	16	Soutenir la création du pédibus	★★★	✍️	🌍🌍🌍🌍	€
COMMUNICATION, SENSIBILISATION	17	Promouvoir l'éco-responsabilité des agents via la formation et des aides financières	★	✍️✍️	🌍🌍	€€€*
	18	Informers les usagers des bâtiments sur les comportements éco-responsables à adopter	★★	✍️	🌍🌍🌍	€
	19	Réaliser et utiliser une "check-list" pour les manifestations éco-responsables	★★	-	🌍🌍🌍🌍	-
	20	Réaliser 3 animations spécifiques : "l'éco-tour communal", la projection d'un film sur le thème du DD et la réalisation d'une "journée sans voiture"	★★	✍️	🌍🌍	€€
	21	S'engager politiquement sur des objectifs chiffrés et des indicateurs de progrès	★★★	-	🌍🌍🌍	-

* Coût variable selon l'ampleur de l'action souhaitée par la collectivité

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 1 : Mettre en place les éco-référents et les cahiers de suggestions**

Difficulté : ★

Action enclenchée : -

Bénéfice environnemental : 

Coût d’investissement : -

Services porteurs : tous

Tous les services sont concernés par cette action**□ Objectif**

La mise en place de personnes relais et d’outils participatifs est essentielle à la réussite d’un programme d’actions. Pour la limitation des consommations d’énergies et les éco-gestes au quotidien, la connaissance des bâtiments et des personnes est un atout clé pour amorcer des changements de comportement. Le dispositif de proximité proposé au sein de chaque bâtiment et de chaque service de Saint-Quentin-Fallavier favorisera la participation de tous les agents pour la prise en compte d’un maximum de problématiques.

□ Descriptif


L’action porte sur deux points distincts :


- La mise en place de « cahiers de suggestions » dans chacun des bâtiments publics,
- La mise en place d’une vingtaine d’ « éco-référents »,
- La réalisation d’un « mémo » de l’éco-agent, document simple présentant la liste des éco-gestes à adopter au quotidien par les agents de Saint-Quentin Fallavier. Ce document servira de guide pour les éco-référents et permettra, lors de son élaboration, de passer en revue l’ensemble des comportements éco-responsables à promouvoir dans les services.

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE

ACTION 2 : Mieux organiser la pratique du tri sélectif par les agents

Difficulté : ★★

Action enclenchée : 

Bénéfice environnemental : 

Coût d’investissement : €

Services porteurs : tous

Tous les services sont concernés par cette action



□ Objectif

Le tri sélectif est réalisé de manière inégale dans les différents services et bâtiments municipaux de Saint-Quentin-Fallavier. Le tri du papier est globalement bien réalisé dans les locaux « administratifs » mais les autres services manquent parfois de conteneurs adaptés ; le tri des emballages et du verre est quant à lui globalement peu encadré. Le tri des déchets d’équipements électriques et électroniques, ainsi que celui des cartouches d’encre, est bien réalisé.

Le but de cette action est donc d’institutionnaliser le tri sélectif dans tous les bâtiments communaux, d’organiser les modalités de stockage temporaire de ces déchets dans les locaux et d’en organiser la collecte.

□ Descriptif

L’action porte sur trois points distincts :

- **La mise en place de conteneurs adaptés dans les locaux**
- **L’organisation de la collecte**
- **L’amélioration du tri au centre technique municipal grâce à des référents du tri au CTM**

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE

ACTION 3 : Mener une action-test de compostage des déchets organiques dans une école de la commune

Difficulté : ★★★

Action enclenchée : -

Bénéfice environnemental : 🌍🌍🌍🌍

Coût d’investissement : €

Services porteurs : scolaire et Services Techniques



▢ **Objectif**

Aujourd’hui, et plus encore en restauration collective, une part importante des repas est jetée à la poubelle (estimée à ¼ de la nourriture selon l’ADEME). Ces déchets organiques sont pourtant parfaitement valorisables par compostage. L’objectif de cette action est d’accompagner le compostage des bio-déchets issus des déjeuners des élèves de quelques classes de la commune (CM1/CM2). Cette action « test » permettra de déceler les difficultés éventuelles et de sensibiliser l’ensemble des acteurs scolaires avant d’engager une démarche plus importante au restaurant scolaire.

▢ **Descriptif**

L’action porte sur quatre points distincts :

- **La sensibilisation des élèves :**
- **Le tri et le compostage chaque midi** par les classes de CM1 et CM2 du groupe scolaire des Moines, par exemple, pour commencer :
- **L’entretien et la surveillance du compost** par le service espace vert
- **L’utilisation du compost sur les espaces verts de la commune**, directement sur le quartier des Moines de préférence, en associant les enfants à ce processus



Photo AERE : composteur individuel de la ZAC des Hauts de Feuilly à Saint-Priest



Un lombricomposteur de www.jardins-animes.com

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 4 : Limiter les impressions papier pour le courrier et les réunions**

Difficulté : ★

Action enclenchée : Bénéfice environnemental : 

Coût d'investissement : -

Services porteurs : **secrétariat de direction****Tous les services sont concernés par cette action****□ Objectif**

Selon l'ADEME, un employé de bureau consomme en moyenne 80 kg de papier par an... est-ce le cas à Saint-Quentin-Fallavier ? Il est probable que non, puisque de nombreux efforts ont déjà été faits dans le domaine, avec notamment l'utilisation accrue de l'Intranet.

Il reste cependant quelques marges de progression, ciblées dans cette action : la gestion du courrier et l'organisation des diverses réunions (commissions, conseils municipaux, réunions de travail...) pourraient facilement être moins gourmandes en impression papier.



□ Descriptif

L'action porte sur deux aspects distincts :

- **La gestion du courrier**, il s'agit de d'imprimer les courriers en recto-verso, de transmettre une version papier des courriers uniquement aux destinataires principaux, de scanner les courriers pour transmission aux personnes destinataires en copies : envoi d'un mail avec pièce jointe
- **La limitation des impressions liées aux travaux des douze commissions**

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 5 : Limiter l'usage de la vaisselle jetable**

Difficulté : ★★

Action enclenchée : Bénéfice environnemental : 

Coût d'investissement : €€

Services porteurs **secrétariat de direction**
et services organisateurs de manifestations**Tous les services sont concernés par cette action****□ Objectif**

La volonté de limiter l'usage de la vaisselle jetable est clairement présente à Saint-Quentin-Fallavier. A l'espace culturel George Sand, équipé d'un lave vaisselle, la vaisselle « en dur » est déjà mise en place. Pour élargir cette expérience à d'autres services et manifestations, un groupe de travail s'est déjà constitué sur le sujet. L'objectif de l'action est de structurer l'initiative en déterminant les préalables à connaître pour réussir la « transition » dans de bonnes conditions et en fixant un calendrier.


□ Descriptif

L'action porte sur deux points distincts :

- **L'étude, par le groupe de travail déjà formé, des moyens disponibles et des besoins** dans chaque bâtiment, de manière synthétique sous forme d'un tableau
- **L'achat et la mise en place, dans un premier temps, de vaisselle réutilisable pour les bâtiments et les usages qualifiés de « très propices »**. L'équipement des bâtiments ou pour les usages « possibles » pourra se faire dans une deuxième phase, lorsque des moyens adaptés auront été mis en place pour passer en catégorie « très propice ».

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 6 : Intégrer systématiquement le développement durable aux décisions budgétaires et procédures d’achats**

Difficulté : ★★★

Action enclenchée : Bénéfice environnemental : 

Coût d’investissement : -

Services porteurs : élus, commande publique

Tous les services acheteurs sont concernés**Objectif**

La commande publique responsable consiste à intégrer les dimensions environnementales et sociales dans le processus d’achat des collectivités. Ces dernières disposent d’un levier d’action important pour influencer le marché vers des produits plus respectueux de l’environnement puisque leurs achats représentent 15% du PIB français. En tenant figure d’exemple, la commande publique est un vecteur de communication et un outil de sensibilisation majeure auprès de la population.

Descriptif

L’action porte sur quatre points distincts :

- engagement du conseil municipal à intégrer le développement durable et une approche en coût global à chacune de leurs décisions budgétaires
- introduction d’un référent technique « achat durable » dans l’intégralité du processus (rédaction des cahiers des charges, analyse des offres et présence aux commissions)
- participation au réseau « commande publique & développement durable » de Rhônalpénergie-environnement

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 7 : Introduire progressivement les produits biologiques et locaux au restaurant scolaire et dans les prestations municipales**

Difficulté : ★★★

Action enclenchée : Bénéfice environnemental : 

Coût d'investissement : €€€

Services porteurs : **commande publique et restaurant scolaire****Tous les services acheteurs de produits alimentaires sont concernés****□ Objectif**

Aujourd'hui, moins de 0,45 % des repas en restauration collective intègrent des produits biologiques et à peine 1,5% en restauration scolaire. L'offre est actuellement insuffisante : en 2009, les surfaces consacrées à l'agriculture bio ne représentent en effet que 3 % de la surface agricole utile française. Alors pourquoi chercher à consommer bio ? Pour justement inciter les producteurs à se reconvertir vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, pour leur garantir un revenu et structurer des circuits de commercialisation et de distribution adaptés.



□ Descriptif

Une délibération du conseil municipal sur l'introduction progressive de l'alimentation biologique, et si possible locale, sera un préalable motivant pour tous les acteurs amenés à s'impliquer dans la démarche. L'augmentation des budgets « alimentation » en conséquence devra être étudiée.

1. Réflexion sur l'adaptation des menus à l'alimentation biologique et introduction systématique d'un aliment biologique dans le repas : le pain (inciter les trois boulangeries locales à le faire, en leur assurant l'achat sur leur offre bio : 25 à 35 flûtes/repas) ou le fruit pour commencer
2. Accompagnement de la mesure par la sensibilisation des élèves, de leurs parents, du personnel municipal du restaurant scolaire, des enseignants (réunion d'information, panneaux d'exposition au restaurant scolaire ou dans les écoles...)
3. Progressivement dans les MAPA, demander d'autres produits biologiques correspondant à l'offre présente en Rhône-Alpes, allouer pour favoriser les petits producteurs, introduire des critères comme les délais de livraison, la fraîcheur des produits, la quantité des émissions de CO₂ liées au transport des marchandises...

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 8 : Pratiquer la gestion différenciée des espaces verts**

Difficulté : ★★

Action enclenchée : Bénéfice environnemental : 

Coût d'investissement : -

Service porteur : services techniques (espaces verts)

**Objectif**

La gestion différenciée des espaces verts est déjà à l'étude à Saint-Quentin Fallavier et pratiquée ponctuellement sur la commune depuis quelques années. Elle consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité de soin et favorise la biodiversité tout en générant des économies en matière de coûts d'entretien.

Descriptif

L'action porte sur trois points distincts :

- une délibération du conseil municipal sur la gestion différenciée des espaces verts et les premières actions qui en découlent sur certains espaces de la commune
- une action de communication autour de ce thème auprès du grand public : explication sur le site Internet, dossier dédié dans le magazine municipal, exposition, panneau explicatif sur les espaces où la gestion différenciée est pratiquée (image ci-contre)...
- mise en œuvre de la gestion différenciée par les services techniques



DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 9 : Récupérer l'eau de pluie dans les bâtiments communaux et notamment au centre technique municipal**

Difficulté : ★★

Action enclenchée : Bénéfice environnemental : 

Coût d'investissement : €€

Services porteurs : services techniques (espaces verts)

**□ Objectif**

Pourquoi utiliser une eau douce et potable, ressource de plus en plus chère et limitée, pour des activités qui ne la nécessitent pas ? L'arrosage des espaces verts, le nettoyage des véhicules et outils sont autant d'activités courantes au centre technique municipal qui peuvent très bien être réalisées grâce à la récupération des eaux pluviales, notamment issues des toitures du bâtiment.

Déjà utilisée sur le Médian (équipé d'une cuve de 30 m³), la démarche doit être élargie à d'autres bâtiments, en choisissant le matériel le plus adapté aux besoins.

□ Descriptif

L'action porte sur trois points distincts :

- **Le retour d'expérience de l'installation du Médian :**
- **La réflexion sur une nouvelle installation de récupération d'eau de pluie au centre technique municipal**, en tirant les enseignements de l'expérience du Médian : adaptation aux besoins directs (sur le site même, par exemple) et estimation de ces besoins, faisabilité par rapport aux caractéristiques architecturales du bâtiment (pente, cheminement des gouttières, espace pour une ou plusieurs cuve de stockage, cuve enterrée ou aérienne...).
- **L'installation et l'utilisation du dispositif**, avec désignation d'un responsable pour veiller à l'entretien, le bon fonctionnement, et estimer les économies réalisées.



DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 10 : Réaliser une charte de recommandations / préconisations de qualité environnementale des bâtiments de Saint-Quentin-Fallavier**

Difficulté : ★★

Action enclenchée : -

Bénéfice environnemental : 🌍🌍🌍

Coût d'investissement : €€ (si la prestation est externalisée)

Services porteurs : services techniques (bâtiments et espaces verts)

**Objectif**

Le but de cette action est de fixer un cadre de performance général des constructions neuves et des grosses rénovations sur la commune. Ce cadre servira de feuille de route obligatoire pour les opérations publiques mais également de recommandations pour les maîtres d'ouvrages extérieurs (publics ou privés).

Descriptif

L'action porte sur trois aspects :

- La **réalisation d'une charte fixant les recommandations et objectifs de performances environnementales visés par la commune sur ses propres bâtiments** ;
- La **présentation de la charte lors d'une réunion d'information sur la qualité environnementale des bâtiments auprès des maîtres d'ouvrages** intervenant sur la commune (+ mise en ligne du document sur le site Internet de la commune)
- La **mise en place de subventions pour les maîtres d'ouvrages respectant les recommandations environnementales**, par exemple en modifiant/adaptant le dispositif de subventions en place avec la **charte architecturale et colorée des façades**

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE

ACTION 11 : Réaliser un audit énergétique des bâtiments et afficher les résultats

Difficulté : ★★ ★

Action enclenchée : 

Bénéfice environnemental : 

Coût d’investissement : €€

Service porteur : services techniques (bâtiments)



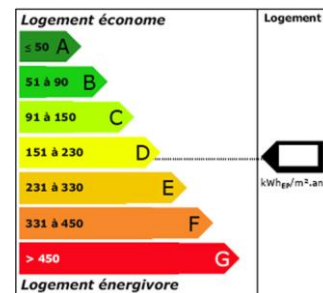
Objectif

Cette action est essentielle pour établir la situation énergétique initiale du patrimoine public bâti de Saint-Quentin-Fallavier et compléter le pré-diagnostic établi par AERE. Les résultats de l’audit énergétique serviront de base pour mesurer les progrès réalisés par la ville sur ses bâtiments et permettront d’engager les actions de rénovation thermique les plus adaptées. Pour sensibiliser la population sur les économies d’énergie et témoigner de l’engagement de la ville en la matière, l’affichage des résultats sur chacun des bâtiments fait partie intégrante de l’action.

Descriptif



L’action porte sur deux points distincts.

- la **réalisation des audits énergétiques des bâtiments**, aboutissant à l’établissement de ratios de consommations en kWh/m², si possible exprimé en énergie primaire (facteur de conversion pour l’électricité) et à des préconisations en matière de travaux de rénovation énergétique et thermique
- l’**affichage des résultats**, de manière claire et compréhensible pour le grand public, si possible en reprenant les principes d’affichage du diagnostic de performance énergétique réglementaire ou ceux de la démarche européenne Display



DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 12 : Suivre et analyser les consommations d'énergie et d'eau**

Difficulté : ★★

Action enclenchée : Bénéfice environnemental : 

Coût d'investissement : €

Service porteur : services techniques (bâtiments)

**Objectif**

Si un suivi budgétaire à partir des factures s'avère efficace pour identifier les changements majeurs d'une année à l'autre, une analyse régulière et plus fine des données de consommations est très utile comme aide à la décision pour mener des actions correctives sur le patrimoine. L'objectif de cette action est donc de mettre en place une organisation permettant aux services techniques, possédant le savoir-faire et la capacité d'action nécessaires, de suivre les consommations du patrimoine public de Saint-Quentin-Fallavier, d'être réactif et conscient des marges de progrès.

Descriptif

L'action porte sur cinq points distincts :

- La **pose de sous-compteurs** aux endroits les plus adaptés, afin de pouvoir disposer de
- La **mise en place d'une comptabilité spécifique pour l'arrosage** (en lien avec l'action sur la gestion différenciée des espaces verts), incluant la consommation d'eau de source via un bordereau **papier très simple**
- La **réalisation mensuelle des relevés** par les services techniques : tournée d'une ½ journée à la fin de chaque mois selon un bordereau **papier très simple**
- La **saisie informatique**
- L'**analyse mensuelle des relevés**, par les personnes compétentes, et la **programmation des actions correctives** formalisées dans un relevé de décision

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 13 : Installer une chaudière-bois dans un bâtiment communal**

Difficulté : ★★

Action enclenchée : Bénéfice environnemental : 

Coûts d'investissement : €€€€

Services porteurs : élus et services techniques

**Objectif**

Le bois est l'énergie renouvelable la plus utilisée en France, notamment grâce à son abondance sur le territoire. Les avantages principaux du bois sont qu'il est neutre au niveau du carbone atmosphérique (il capte autant de CO₂ lors de sa croissance qu'il n'en rejette), qu'il s'agit d'une ressource renouvelable créatrice d'emplois sur un territoire et que son prix est réduit.

L'objectif de cette action est d'étudier systématiquement, que ce soit pour les projets de constructions neuves ou lors de remplacement de chaudières dans les bâtiments municipaux, le recours aux chaudières bois, afin de diversifier les sources énergétiques de Saint-Quentin-Fallavier en faveur du bois-énergie.

Descriptif

L'action porte sur quatre points distincts :

- **L'engagement politique de diversifier les sources énergétiques** utilisées pour les bâtiments communaux, et notamment en valorisant le bois-énergie
- **La réalisation d'une étude de faisabilité** pour le passage au chauffage bois au moins dans trois bâtiments existants, dont les modes de chauffage ne sont pas satisfaisants aujourd'hui :
 - Le groupe scolaire des Moines, chauffage électrique (≈ 215 MWh/an)
 - L'Arobase, qui a une chaudière ancienne (≈ 20 MWh/an)
 - L'école maternelle Bellevue, qui a une chaudière ancienne (≈176 MWh/an)

Ces études devront porter sur : les besoins énergétiques des bâtiments et leur réhabilitation, l'espace disponible pour une installation de chauffage au bois, la filière bois locale (étude commune aux 4 bâtiments), le choix de la chaudière (puissance et type d'installation) et du combustible.

- **L'étude du chauffage bois dans les nouvelles constructions,**
- **L'achat et l'installation de la chaudière-bois dans le bâtiment choisi si dispositif pertinent sur certain bâtiment.**

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 14 : Donner aux modes doux les moyens de se développer
(étude des infrastructures et stationnements vélos)**

Difficulté : ★★

Action enclenchée : -

Bénéfice environnemental : 🌍🌍

Coût d'investissement : € à €€ (selon externalisation)

Service porteur : services techniques (voiries)

**□ Objectif**

Pour développer les modes doux sur le territoire de Saint-Quentin-Fallavier, il faut en faciliter l'usage, par l'aménagement des voiries, la signalisation et l'équipement des principaux pôles d'attraction de places de stationnement de qualité pour les vélos.

Attendre de percevoir l'intérêt manifeste des habitants pour les modes doux et le recours « spontané » au vélo pour engager des mesures fortes en sa faveur n'est pas logique. C'est au contraire parce que la pratique des déplacements doux n'est pas fréquente à Saint-Quentin qu'il faut agir. L'objectif de la présente action est donc de susciter progressivement cette mutation, de la faciliter par des infrastructures mieux adaptées.



□ Descriptif

L'action porte sur trois points distincts.

- La **réalisation d'une étude détaillée des infrastructures routières sur la commune** (hors ZAE dans un premier temps), en axant cette analyse sur les cheminements piétons et cycles :
- La **mise en place d'arceaux vélos**, L'objectif initial de 1 place pour 100 habitants, soit 60 places (30 arceaux) peut être visé.
- **L'information des habitants sur les modes de déplacements alternatifs disponibles sur la commune**, via l'ajout sur les cartes de la commune des arrêts de TC, des places de stationnement vélos, des cheminements piétons et cycles de qualité...

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 15 : Optimiser les déplacements et les véhicules des agents de Saint Quentin Fallavier pour limiter l’impact de l’auto-solisme**

Difficulté : ★★

Action enclenchée : Bénéfice environnemental : 

Coût d’investissement : variable selon achat de véhicules

Services porteurs : ressources humaines et ST

Tous les services sont concernés par cette action**□ Objectif**

Parmi les élus et agents de Saint-Quentin-Fallavier, 60% des déplacements pour se rendre au travail sont réalisés en voiture ; les horaires de travail et les contraintes personnelles sont notamment en cause pour justifier cet état de fait. Dans les activités professionnelles, l’éloignement du centre technique municipal, du Médián et du Nymphéa des autres équipements entraîne des déplacements motorisés qui pourraient être dans certains cas limités (mutualisation des déplacements ou vélos lorsqu’il n’y a pas de transport de matériel nécessaire).

L’objectif de cette action est de mieux connaître les habitudes de déplacements des agents et d’optimiser l’utilisation de la voiture dans le cadre professionnel ou pour les trajets domicile-travail.

□ Descriptif

L’action porte sur deux points distincts.

- La **réalisation d’un diagnostic sur les déplacements** du personnel portant au minimum sur :
- La **rationalisation et l’optimisation du parc de véhicules communal** : mise en relation des personnes pouvant mutualiser leurs déplacements (d’après le questionnaire), ajout des deux vélos communaux dans la liste des véhicules disponibles sur l’Intranet, réflexion sur la diminution du parc, achat uniquement de véhicules de classe A et répondant aux normes Euro 4 ou 5, achat éventuels de vélos supplémentaires (électriques ou non)

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE
ACTION 16 : Soutenir la création du Pédibus®

Difficulté : ★★★
 Action enclenchée : 
 Bénéfice environnemental : 
 Coût d’investissement : €
 Service porteur : *centre social et pôle scolaire*



Objectif

Emmener et aller chercher ses enfants à l’école en automobile augmente les émissions polluantes aux heures de pointe, ce qui touche directement les enfants (et accentue les embouteillages). Les répercussions se font ressentir sur la santé (problèmes respiratoires, allergies, asthme) et ne font que renforcer l’obésité (diminution de l’activité physique).

L’objectif de cette action est de soutenir la mise en place d’un réseau de ramassage scolaire à pied et d’ainsi diminuer les déplacements automobiles sur de courtes distances en sensibilisant parents et enfants à un nouveau mode de vie.

Descriptif

La mise en place d’un pédibus (terme déposé en 2001) doit être réfléchi et progressive, le manquement d’une étape peut entraîner dysfonctionnements et une dé-crédibilisation de la démarche :

1. **Mobiliser les acteurs** : élèves, parents, élus, milieu scolaire, associations... **une réunion de sensibilisation** et de discussion autour des principes du pédibus doit être organisée pour s’assurer de l’intérêt de tous les participants pour cette démarche
2. Connaître les habitudes de déplacements : **réaliser une enquête sur les déplacements domicile-école** pour établir au mieux les parcours, fréquences et horaires de fonctionnement du pédibus ; l’analyse des infrastructures routières en place sur la commune (trottoir, passage piéton, dangerosité...) est également réaliser par les services techniques (cf. action 19)
3. **Elaborer les lignes et organiser l’accompagnement** : il est important de prévoir
 - une charte d’engagement des acteurs avec les règles de bonne conduite au sein du pédibus
 - un formulaire d’inscription pour les enfants
 - un formulaire d’inscription pour les pilotes
4. **Lancer l’opération** : une action de communication forte doit accompagner le jour de lancement (pot à l’arrivée des lignes de pédibus, couplage avec la semaine de la mobilité, la semaine « marchons vers l’école »). Il est aussi important de mentionner que les premiers temps permettront de tester les lignes, des ajustements seront sûrement à prévoir, c’est tout à fait normal.
5. **Pérenniser le système** : des réunions régulières doivent être organisées pour faire le point (environ tous les 2 mois sous une forme conviviale). Le centre social peut soutenir la création d’une association englobant tous les pilotes de lignes, les accompagnateurs et les enfants participants. Assurant la stabilité du processus, l’association permet également de souscrire une assurance globale.




des



à

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 17 : Promouvoir l'éco-responsabilité des agents via la formation et des aides financières**

Difficulté : ☆

Action enclenchée : Bénéfice environnemental : 

Coût d'investissement : €€€ (selon l'ampleur des aides)

Services porteurs : élus, ressources humaines

Tous les services sont concernés par cette action**Objectif**

Pour passer à l'action, un « coup de pouce », technique ou financier, est souvent nécessaire. La ville de Saint Quentin Fallavier peut, via la formation de son personnel ou grâce à des aides financières adaptées, créer un climat favorable à l'accomplissement d'éco-gestes quotidien ou à la prise en compte de l'environnement dans les pratiques professionnelles.

Descriptif

L'action porte sur deux mécanismes incitatifs.


- La **formation du personnel**,
- La mise en place d'**aides financières sur la mobilité alternative** :
 1. Remboursement des abonnements de transport en commun pour les trajets domicile-travail des agents (à hauteur de 50 %) ;
 2. Pour les agents ne pouvant bénéficier de ce dispositif (domicile non desservi par les transports en commun ou impossibilité de les utiliser au quotidien), étudier la mise en place d'une aide alternative : remboursement partiel des frais d'alimentation d'un véhicule électrique, aide à l'achat d'un vélo, d'un vélo électrique, d'une trottinette, d'un carnet de tickets de bus Ruban... Cette aide devra être d'un montant équivalent au remboursement des TC ou être distribuée par une structure du type « Amicale du personnel » ou le comité d'entreprise de la CAPI.

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE

ACTION 18 : Informer les usagers des bâtiments sur les comportements éco-responsables

Difficulté : ★★

Action enclenchée : 

Bénéfice environnemental : 

Coût d'investissement : €

Services porteurs : ST, social, scolaire

Tous les services sont concernés par cette action



□ Objectif

Afin que les efforts de la collectivité en matière de performance énergétique des bâtiments publics prennent tous leur sens, il est important que tous les usagers soient parties prenantes de la démarche. Les agents, les enseignants et les associations, principaux utilisateurs et relais auprès du grand public doivent participer eux-mêmes, par l'adoption de comportements éco-responsables, à la diminution des consommations dans les bâtiments.

□ Descriptif

L'action porte sur trois points.


La **réalisation d'un livret de sensibilisation** sur les règles de bon comportement à adopter au sein des bâtiments communaux

- La mise en place de **mesures d'affichage spécifique dans les bâtiments** : « mémo » dans les lieux-clés concernant l'extinction des lumières, la fermeture des robinets, la fermeture des portes et fenêtres...,
- La tenue de **réunions de sensibilisation** auprès des publics utilisateurs (enseignants, associations et usagers du centre social principalement) présentant :

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 19 : Réaliser et utiliser une « check-list » pour les manifestations éco-responsables**

Difficulté : ★★

Action enclenchée : -

Bénéfice environnemental : 

Coût d'investissement : -

Service porteur : **secrétariat de direction et pôle socio-éducatif**
Tous les services sont concernés par cette action**Objectif**

La ville de Saint-Quentin-Fallavier possède un pôle social et culturel fort, qui se traduit par l'organisation de nombreuses manifestations, qui réunissent des publics variés. Ces événements sont une occasion incontournable pour sensibiliser les participants aux éco-gestes et également pour montrer l'exemple par une réflexion globale sur leur organisation.

Descriptif


L'action comporte trois étapes :



- **La réalisation de la « check-list »** des manifestations éco-responsables adaptée à Saint-Quentin-Fallavier : pour cela un petit groupe de travail devra être constitué (cf. rubrique « ressources humaines »)
 - **La présentation de cette « check-list »** au sein de tous les services et des élus : via l'Intranet, l'affichage, les réunions au sein des services et le conseil municipal, le forum des associations <http://assosqf.eu>
6. **L'utilisation de la « check-list » lors des manifestations communales**

DEMARCHE ECO-RESPONSABLE

ACTION 20 : Réaliser trois animations spécifiques : « l'éco-tour communal », la projection d'un film sur le thème du développement durable et la « journée sans voiture »

Difficulté : ★★

Action enclenchée : 

Bénéfice environnemental :  

Coût d'investissement : €€

Services porteurs : pôle socio-éducatif, culture, ST et communication



Objectif

Le programme d'animations socio-culturelles de Saint-Quentin-Fallavier est riche pour une ville de cette taille. Cependant, hormis la rentrée de l'environnement (fin octobre) qui mobilise principalement le milieu scolaire, l'offre d'animation spécifique sur ce thème est encore limitée.

L'objectif de cette action est de renforcer la présence du développement durable dans la programmation annuelle des événements saint-quentinois, en rendant ce thème accessible et concret pour le plus grand nombre.

Descriptif

L'action porte sur la création de trois événements, reproductibles chaque année.

- Un « **éco-tour communal** » : à pied ou à vélo (si les distances sont plus longues), il s'agit de montrer les efforts de la commune en matière de prise en compte de l'environnement ; il peut s'agir de présenter le dispositif de récupération des eaux pluviales du Médian, la déchetterie municipale, un espace vert géré de manière différenciée, les jardins familiaux, un nouveau parking à vélo... L'idée est de combiner la sensibilisation de la population avec la valorisation du travail des agents municipaux.
- La **projection d'un film sur la thématique du développement durable ou de la protection de l'environnement** ; l'idéal est d'accompagner le film d'un « environnement » propice au débat et questionnement (certains films pouvant susciter la polémique) : en conclusion de la semaine de l'environnement, de la semaine de la mobilité...
- La **réalisation d'une journée sans voiture**, comme cela est demandé par le conseil municipal des enfants ; cette journée n'est pas synonyme d'une journée sans déplacements mais au contraire, c'est l'occasion d'essayer d'autres modes de transports, soutenus par la commune et accompagnés d'animation (location de vélos électriques, « cyclo-pousses », bus cyclistes, Rosalies, traction animale, minibus électrique...).
La commune peut l'instaurer chaque année à l'occasion d'une manifestation municipale.



DEMARCHE ECO-RESPONSABLE**ACTION 21 : S’engager politiquement sur des objectifs chiffrés et des indicateurs de progrès**

Difficulté : ★★★

Action enclenchée : -

Bénéfice environnemental : 🌍🌍🌍

Coût d’investissement : -

Services porteurs : élus

**Objectif**

Le but de cette action est d’afficher clairement la volonté politique de Saint-Quentin Fallavier en matière de protection de l’environnement et de lutte contre le changement climatique. En s’appuyant sur des objectifs et des indicateurs chiffrés, l’ambition de la collectivité devient mesurable et motivante pour les services et la population.

Descriptif

L’action porte sur deux engagements :

- Un **engagement politique global, formalisé par la signature officielle de la Charte des Maires pour l’Environnement**. Pour aller plus loin, la commune peut se fixer un **engagement chiffré** correspondant à l’engagement européen de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d’ici 2020, de 20% des consommations d’énergies et de consommation de 20% d’énergies renouvelables (la collectivité pourra choisir l’un, les deux ou les trois engagements, et l’appliquer pour commencer uniquement à ses activités propres).
- Un engagement sur le **suivi, la communication et l’évolution positive de 13 indicateurs environnementaux** :
 7. dépense annuelle d’énergie (y compris les carburants des véhicules) en euros/hab
 8. % des achats intégrant des critères environnementaux ou une approche en coût global dans le budget de fonctionnement de la commune (marché ayant abouti en ce sens)
 9. consommation annuelle d’énergie des bâtiments communaux en kWh/m².an (chauffage et électricité) pour chaque bâtiment et globalement en kWh/hab.an
 10. consommation annuelle d’eau des bâtiments communaux en m³/m².an ou m³/usagers.an (par bâtiment)
 11. % de points d’eau équipés d’équipements économes
 12. % de points lumineux équipés d’un dispositif économe
 13. production annuelle d’énergie renouvelable en MWh/an
 14. m³ d’eau de pluie récupérée par an sur les toitures
 15. m³ ou kg de tri sélectif par an dans les services municipaux
 16. nombre d’arceaux à vélo pour 100 habitants
 17. % de voirie aménagée pour les cycles (zone piétonne, zone trente, zone de rencontre, pistes et bandes cyclables...)
 18. % d’alimentation biologique ou locale dans les marchés de restauration (valeur en euros ou en volume)
 19. % d’employés formés à une thématique en lien avec le développement durable (général ou technique)